

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurisez votre avenir : France compétences rappelle l'importance de vérifier la reconnaissance par l'Etat des certifications et diplômes envisagés par les jeunes

Courbevoie, le 28 novembre 2023

À l'approche de la période où les jeunes élaborent leurs projets d'orientation, notamment via la plateforme [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr), France compétences intensifie ses efforts de communication pour éviter aux futurs ou actuels étudiants de s'engager involontairement dans des cursus non-reconnus par l'État. L'autorité de régulation appelle les jeunes et leurs familles à vérifier sur son site internet que la certification professionnelle ou le diplôme envisagé est bien enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

En qualité d'autorité de régulation, France compétences relance la campagne de communication ciblée en direction des jeunes, de leurs familles et de tous les actifs désirant se former. L'objectif principal est de sensibiliser sur les moyens de vérifier la reconnaissance officielle par l'État de la formation choisie, garantissant ainsi que le choix des jeunes correspond à leurs attentes et qu'ils s'assurent de la conformité du cursus visé. En effet, malgré la vigilance exercée sur ce sujet, certains organismes induisent en erreur les jeunes et leurs familles en les orientant, à leur insu, vers des cursus non-reconnus par l'État.

Afin de prévenir ce risque, France compétences encourage les intéressés à vérifier en quelques clics sur son site internet que la certification ou le diplôme choisi est bien inscrit au RNCP. Ce répertoire, présentant des fiches descriptives ayant une valeur de publication légale, répertorie tous les diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle reconnus par l'État comme permettant l'exercice d'un métier.

Qu'est-ce qu'une certification professionnelle ? Comment s'assurer que son diplôme est reconnu par l'Etat ? Comment savoir que l'école souhaitée prépare bien à un diplôme enregistré au RNCP ? Comment vérifier que le diplôme proposé est bien enregistré au RNCP ?

Pour tout savoir rendez-vous sur le site de France compétences en cliquant [directement ici](#).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr

Immeuble Canopy 6, rue Général Audran, 92400 Courbevoie

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage